AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DNCMPI. IF/2018-2019 POUR LA FOURNITURE DES MATERIELS DE BUREAU, MATERIELS ET PRODUITS D'HYGIENE, LES IMPRIMES, MATERIELS DE MAINTENANCE EN PLOMBERIE, MATERIELS DE MAINTENANCE EN ELECTRICITE ET AUTRES FOURNITURES DESTINES A L'HOPITAL AUTONOME DE NGOZI

Date de publication : 4.3 / / 2018

Date d'ouverture des offres: 121 11 / 2018

L'Hôpital Autonome de Ngozi invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture de matériels de bureau, matériels et produits d'hygiène, les imprimes, matériels de maintenance en plomberie, matériels de maintenance en électricité et autres fournitures à l'Hôpital Autonome de Ngozi selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

1. OBJET

Le marché est constitué de six (6) lots et chaque lot doit être au complet, condensés en quatre (4) commandes réparties sur une période de 12 mois, les prix resteront fixes sur toute cette période.

Lot 1 : Matériels de Bureau;

Lot 2 : Matériels et Produit d'hygiène ;

Lot 3: Les imprimés;

Lot 4 : Matériel de maintenance en électricité ;

Lot 5 : Matériel de maintenance en plomberie;

Lot 6: Autres fournitures.

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un ou plusieurs lots, l'Hôpital Autonome de Ngozi considérera le soumissionnaire dont son offre est administrativement et techniquement conforme et moins disant pour chaque lot.

2. FINANCEMENT

Le marché est financé sur fonds propres de l'Hôpital Autonome de Ngozi.

3. TYPE DE MARCHE

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert (AOO) fractionné en quatre (4) commandes tel que défini dans le Code des Marchés Publics. Nonobstant, si un article n'est pas consommé dans le même rythme que les autres ou pour toute autre raison jugée importante par l'acheteur, l'Hôpital Autonome de Ngozi se réserve le droit de le rayer à tout moment sur la liste des commandes suivantes.

L'acheteur peut varier en baisse ou en hausse la quantité à commander pour chaque article à l'intérieur d'un lot.

La première tranche sera livrée Jours après la réception de la lettre de commande signée par toutes les parties. Les autres commandes seront livrées en fonction des besoins de l'Hôpital.

4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 12heures 00 et de 14h00 à 17h30', Heure locale (GMT + 2) au Secrétariat de Direction de l'Hôpital.

Le DAO pourra être obtenu au secrétariat de l'Hôpital Autonome de Ngozi moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **CENT MILLE FBU (100 000 FBU)** dont la moitié sur le compte N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi(BRB) et l'autre moitié au compte **n° 702-90063-03** ouvert à l'**Interbank Burundi** au nom de l'Hôpital Autonome de Ngozi.

6. GARANTIE BANCAIRE DE SOUMMISSION

La garantie bancaire de soumission exigée pour chaque lot est la suivante :

➤ Lot n°1: 367 560 BIF

> Lot n°2: 146 760 BIF

> Lot n°3: 115 160 BIF

> Lot n°4: 105 560 BIF

> Lot n°5: 141 940 BIF

Lot n°6: 981 820 BIF

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet.

7. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et portant mention « OFFRE POUR LA FOURNITURE DES MATERIELS DE BUREAU, MATERIELS ET PRODUITS D'HYGIENE, LES IMPRIMES, MATERIELS DE MAINTENANCE EN PLOMBERIE, MATERIELS DE MAINTENANCE EN ELECTRICITE ET AUTRES FOURNITURES ». Les offres sont à présenter en langue française et établies en 6 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) en copies.

8. VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes.

9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le .../... / 2018 à 9 h00. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE

Les offres seront ouvertes le 1/2018 à 9 heures 30min en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle des réunions de l'Hôpital Autonome de Ngozi en date et heure ci haut mentionnées. Le PV d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie est transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP assiste à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

11. DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le délai d'exécution est de douze (12) mois calendriers. La première tranche sera livrée dans 10 jours à compter de la date de réception de la lettre de commande signée par toutes les parties. Les autres livraisons seront livrées selon le plan de l'acheteur.

Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception dans les magasins de l'Hôpital Autonome de Ngozi.

12. MONNAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix restent fixes (invariables) sur une période de 12 mois et s'entendent hors toute taxe.

13. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : l'offre administrativement, et techniquement conforme et le mieux disante dont le soumissionnaire a été qualifié.

14 RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'Hôpital Autonome de Ngozi mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des articles conformément à l'offre.

Chaque réception sera sanctionnée par un procès verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP sera représentée à cette séance.

15 .RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction de l'Hôpital Autonome de Ngozi au plus tard 10 jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres.

Fait à [1.40] ..., le 61 10 12018

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HOPITAL AUTONOME DE NGOZI

Dr Guillaume NTAWUKURIRYAY